

la compagnie des Cent Associés fut dissoute, et Colbert, ce grand ministre du grand roi, fit subir à l'organisation intérieure de la colonie une transformation complète. Comme un des principaux sujets de plainte des habitants du pays, était l'absence d'un système judiciaire ayant une autorité reconnue et acceptée, un des changements les plus importants opérés par Colbert fut la création du *Conseil Souverain* de Québec.

Le plus autorisé de nos historiens, Garneau, affirme que ce conseil fut créé à l'image du parlement de Paris, et c'est une opinion qui semble partagée par bon nombre de nos jurisconsultes et de nos écrivains, que les attributions de ce conseil se rapprochaient, autant que les circonstances de notre pays pouvaient le permettre, de celles du plus illustre des Parlements de France.

D'aucuns ont cependant contesté cette opinion, indiqué la différence qui existait en France, entre un Parlement et un Conseil souverain, et enfin, s'appuyant sur l'édit d'avril 1663, ont soutenu que les pouvoirs qui y sont énumérés restent bien en deça de ceux possédés par le Parlement de Paris.

Sans vouloir discuter et approfondir ici la question ainsi soulevée, il m'a semblé que ce serait jeter un peu de lumière sur cette discussion, que de vous dire quelques mots de ce Parlement de Paris, qui tient une si large place, non-seulement dans l'histoire du Droit français, mais encore dans l'histoire politique de notre ancienne mère patrie.

II

Le désir de rendre bonne et prompte justice à leurs sujets, a été, depuis les temps les plus reculés de la monarchie française, comme une qualité traditionnelle de cette longue suite de rois qui ont occupé le trône de France :

“ Les meilleurs de nos rois, dit Loyseau, dans son traité des Seigneuries (ch. 2, No. 9), sont remarquables surtout en cela, qu'il voulaient que dans leurs états, la puissance publique fut exercée *par justice et non à discrétion*. ”

Aussi voit-on, dès les premiers temps, les souverains français préoccupés de l'accomplissement de ce devoir de justice